

**Délibération
du Conseil de Communauté**

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 58
Membres absents : 20
Procurations : 12

Séance du 16 novembre 2022
L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 16 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 10/11/2022
Date de transmission : 22/11/2022
Date de mise en ligne : 23/11/2022

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. Knibiely), Mme CAILLEAUX Hélène (pouvoir M. Vincent STRICH), Mme CHAPPEL Josiane, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. Bernard KANNENGIESER), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. Pascal TURRI), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. Lucien GASSER), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. Stéphane RODDE), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (procuration à M. Bernard JUCHS), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. André KASTLER), Mme WILLER Christèle,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

20^{ème} QUESTION

Signature d'une convention de partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion des aides du Fonds Alsace Rénov' (DELIBERATION n°2022-189)

La réhabilitation thermique des logements constitue un enjeu majeur pour lequel la Collectivité européenne d'Alsace et Saint-Louis Agglomération sont fortement investies. Des efforts importants restent à mener pour les logements classés très énergivores. En effet, les logements dits « passoires thermiques », soit un quart du parc locatif privé, seront interdits à la location dès 2023 pour les logements classés G et dès 2028 pour ceux classés F.

Ces mesures auront un impact sur le marché du logement, avec pour effet de réduire l'offre locative disponible à brève échéance et de laisser les ménages les plus précaires dans une situation délicate. Par conséquent, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé d'amplifier son action en faveur de la transition énergétique du parc de logements énergivores.

C'est pourquoi le plan rebond de la Collectivité européenne d'Alsace mobilise une enveloppe supplémentaire de 10 M € pour les années 2022-2023 au profit du Fonds Alsace Rénov' pour soutenir les opérations de rénovation énergétique du parc privé sur les territoires pour lesquels les collectivités territoriales ont conclu un partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace et abondent les aides dans le but de créer une dynamique territoriale forte.

Ce partenariat est formalisé dans le cadre d'une convention qui définit les modalités de collaboration et de participation financière au dispositif volontariste du Fonds Alsace Rénov' porté par la Collectivité européenne d'Alsace. Les modalités de cette convention sont les suivantes :

- les aides sont cumulatives, elles s'additionneront avec celles déjà existantes de Saint-Louis Agglomération, des communes membres et de l'ANAH dans la limite de 80% pour un ménage modeste et 90% pour un très modeste.
- la convention est rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2022, c'est-à-dire que les dossiers déposés depuis cette date pourront bénéficier de l'aide de la CeA ;

L'enveloppe financière prévue à cet effet en 2022 et les niveaux d'intervention financière définis préalablement par Saint-Louis Agglomération restent inchangés.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'engager Saint-Louis Agglomération dans un partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace pour la mise en œuvre du Fonds Alsace Rénov' sur le territoire intercommunal ;
- d'apporter des financements complémentaires aux aides de l'Anah et de la Collectivité européenne d'Alsace selon les conditions détaillées dans les annexes 1, 2 et 3 de la convention annexée à la présente délibération ;
- d'approuver la Convention-Cadre de partenariat au titre du Fonds « Alsace Rénov' » pour l'habitat privé dans le Haut-Rhin jointe en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout document y afférent.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 22 novembre 2022

Le Président,
Jean-Marc DEICHTMANN

